**40e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**TOGO**

*(Genève, le 24 janvier 2022)*

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg remercie la République togolaise pour la présentation de son rapport national et aimerait faire les six recommandations suivantes :

1. Ratifier le Statut de Rome ;
2. Poursuivre les efforts en matière de lutte contre l’impunité et de réparation pour les victimes d’actes de torture et de mauvais traitements ;
3. Adapter la réglementation afin de garantir l’accès aux services de santé sexuelle et reproductive et à une éducation sexuelle complète pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans l’ensemble du pays ;
4. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
5. Dépénaliser l’homosexualité en amendant le Code pénal ;
6. Renouveler le plan d’action national de lutte contre la traite des êtres humains et procéder à la création d’une Commission nationale y relative, afin de notamment prévenir le recours au travail des enfants.

Le Luxembourg souhaite plein succès au Togo dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[Temps de parole : 1 min 10 sec ; 172 mots]